Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2025 à 16h56
Réference de l'AR : 054-200051134-20250320-2025_013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
7 mars 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 07/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe COLIN, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Jacques LAMBLIN à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE à Murielle GRIFFOUL, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ
Absents : Christian GEX, Catherine PAILLARD
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....2
Votants.....27

Délibération 2025_013
FINANCES
Compte Financier Unique de la régie dotée de la seule autonomie financière Maison du Tourisme 2024

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
21	*6*	*26*	*0*	*0*	*1*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 20/03/2025 à 16h56
Réference de l'AR : 054-200051134-20250320-2025_013-DE

Monsieur le Président du PETR du Pays du Lunévillois précise que le compte financier unique tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte financier unique établi par Madame le Trésorier de Lunéville,

Investissement

Dépenses	Prévu	21 187.42
	Réalisé	16 659.30
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu	57 191.63
	Réalisé	56 343.98
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	203 807.25
	Réalisé	169 724.65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu	203 807.25
	Réalisé	204 493.03
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	36 684.68 € (excédent)
Fonctionnement	34 768.38 € (excédent)
Résultat global	71 453.06 € (excédent)

Sur proposition de Monsieur le vice-président, le comité de pôle (le président s'étant retiré au moment du vote) après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte financier unique 2024 du budget annexe DE LA REGIE DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME comme présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 mars 2025
Philippe DANIEL,
Président.

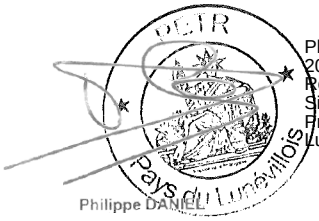

Philippe DANIEL
2025.03.20 16:12:02 +0100
Ref:8401478-12609884-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du Lunévillois